

Déclaration de décès

CMU et AME

Mis à jour le 16 juillet 2015 par « direction de l'information légale et administrative »

La couverture maladie universelle (CMU) s'adresse aux personnes qui ne sont pas déjà couvertes à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance maladie. Sous réserve de remplir certaines conditions, la CMU leur permet de bénéficier de la sécurité sociale pour leurs dépenses de santé.

L'aide médicale de l'État (AME) s'adresse aux étrangers en situation irrégulière. Elle leur permet de bénéficier d'un accès aux soins sous réserve de remplir certaines conditions.

Articles connexes

- **Couverture maladie universelle (CMU)**
- **Aide médicale de l'État (AME)**

Pour en savoir plus

- **L'Aide médicale d'État (AME)** - Information pratique - Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts)

Voir aussi...

- **Affiliation et remboursement des soins (particuliers)**
- **Complémentaire santé, CMU-C, ACS (particuliers)**
-

Titres et cartes de séjour (particuliers)



Mairie de Nargis

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-de-deces?publication=N19717>